

PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2018

À une séance ordinaire de conseil de la Municipalité de Montcalm tenue à l'hôtel de ville, le 12 novembre 2018, à 20 heures, étaient présents les conseiller(ère)s

Denis Courte
Richard Pépin
Suzanne Dyotte

Pierre Bertrand
Huguette Drouin
Richard Tees

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire Steven Larose.

Michael Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier, était également présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Son Honneur le maire Steven Larose déclare la séance ordinaire ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

18-11-183

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 novembre 2018.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est offerte aux citoyens présents.

4. SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 OCTOBRE 2018

18-11-184

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 9 octobre 2018.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2018.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

4.2 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRA-ORDINAIRE DU 23 OCTOBRE 2018

18-11-185

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance extraordinaire du 23 octobre 2018.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 octobre 2018.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

5. COMPTE-RENDU MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Denis Courte, conseiller responsable de la voirie, précise que les travaux sur le chemin Tassé qui ont été complétés mardi dernier vont grandement améliorer l'écoulement des eaux dans le secteur. La guignolée 2018 se tiendra le dimanche 9 décembre entre 11h et 14h. M. Courte et les autres membres impliqués feront du porte-à-porte.

Richard Pépin, conseiller responsable de la revitalisation du village et de la sécurité publique, nous informe qu'au courant du mois dernier certains membres de l'équipe de l'OVU ont reçu la formation RCR.

Il mentionne qu'il travaille sur le plan des mesures d'urgences afin de l'adapter au nouveau règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et qu'il devrait avoir des nouvelles bientôt de la demande de subvention.

Huguette Drouin, conseillère responsable de la bibliothèque et de la culture, a assisté à la rencontre des membres du réseau Biblio des Laurentides le 5 novembre. Beaucoup de belles choses au programme et un projet pilote à venir au cours de l'année dont Mme Drouin nous tiendra au courant. Elle a également assisté à un groupe de travail en culture à la MRC des Laurentides et durant l'année il y aura beaucoup de projets. Notre nouvelle agente en culture va nous aider et la municipalité sera appelée à participer.

Richard Tees, conseiller responsable de l'environnement et de l'urbanisme, est allé à la 2^{ième} rencontre de la Régie intermunicipale pour la collecte et le transport des matières résiduelles qui a été créée en septembre dernier. Normalement, la régie devrait commencer à nous desservir à compter du 1^{er} janvier 2019. Vu le court délai depuis sa création, nous avons un plan B advenant que la régie ne serait pas prête le 1^{er} janvier: La municipalité d'Amherst nous offrira le service de collecte entre-temps. La location de 2 véhicules a été mise en question, à suivre pour le développement et la mise en œuvre.

6. ADMINISTRATION

6.1 DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 322-2017

18-11-186

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier en vertu du règlement no 322-2017 tel qu'amendé, au courant du mois d'octobre 2018, pour la somme de 6 043.16 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.2 ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

18-11-187

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des déboursés telle que décrite ci-dessous au montant total

166 645.47 \$ et d'effectuer les paiements relatifs aux chèques no 5175 à 5213 et à la Financière Banque nationale:

CH#	NOM DES COMPTES	MONTANT	RÉFÉRENCE
	PAIEMENTS EN LIGNE - OCTOBRE		
	BELL MOBILITÉ	161.97 \$	SERVICES CELLULAIRES
	BELL CANADA	137.92 \$	SERVICES TELECOPIEUR
	HYDRO-QUÉBEC	611.77 \$	CENTRE COMMUNAUTAIRE
	HYDRO-QUÉBEC	470.24 \$	ÉCLAIRAGE DES RUES
	ULTRAMAR	133.13 \$	ESSENCE
	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	4 312.38 \$	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	AGENCE DU REVENU DU CANADA	2 044.20 \$	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	RREMQ	2 020.20 \$	REMISES RÉGIME DE RETRAITE
	SALAIRES VERSÉS	52 401.25 \$	DÉPÔTS DIRECTS
5168	DROLET LUCIE, POIRIER DANIEL	340.43 \$	REMBOURSEMENT DE TAXES
5169	DROLET LUCIE, POIRIER DANIEL	20.71 \$	REMBOURSEMENT DE TAXES
5170	LAURIE JEANNE DOYLE	250.00 \$	BOURSE POUR LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE
5171	ARNAUD GAUDET	1 500.00 \$	BOURSE SPORTIVE
5172	ÉMILE GAUDET	1 500.00 \$	BOURSE SPORTIVE
	TOTAL PAYÉ EN OCTOBRE 2018	65 904.20 \$	
5173	GILBERT P MILLER & FILS LTÉE	517.42 \$	REMPLACEMENT CHEQUE # 5000 PERDU
5174	GILBERT P MILLER & FILS LTÉE	15 377.91 \$	REMPLACEMENT CHEQUE # 5001 PERDU
	À PAYER POUR LE MOIS DE NOVEMBRE		
5175	LABORATOIRE BIO-SERVICES INC. H ² LAB	47.42 \$	ANALYSES D'EAU HSJB
5176	GUYLAIN CHARLEBOIS	150.00 \$	ANALYSE D'EAU HSJB
5177	PETITE CAISSE LUCIE CÔTÉ	421.90 \$	DÉPENSES DE LA PETITE CAISSE
5178	POSTES CANADA	298.94 \$	TIMBRES
5179	7631375 CANADA INC. PAUL THERSERAULT	459.33 \$	SERVICES PROFESSIONNELS EN URBANISME
5180	ID ZEN	5 518.80 \$	TOILE SOLAIRE POUR TERRAIN DE PÉTANQUE
5181	MATÉRIAUX R. MCLAUGHLIN INC.	290.03 \$	DIVERS MATÉRIAUX
5182	PUROLATOR	15.75 \$	ENVOI - ANALYSE D'EAU HSJB
5183	RÉFRIGÉRATION MB	544.41 \$	ENTRETIEN PRÉVENTIF VENTILLATION CC
5184	CHAUFFAGE LAURENTIEN 2000	284.79 \$	ENTRETIEN FORNAISES
5185	CIRKAZIUM	287.44 \$	DIVERTISSEMENT JOURNÉE DE LA CULTURE
5186	IMPRIMERIE LÉONARD	390.92 \$	COROPLAST / BANNIÈRE JOURNÉE CULTURE
5187	ÉNERGIE SONIC INC.	444.73 \$	MAZOUT HÔTEL DE VILLE
5188	SCIERIE FAMILIALE GAGNON	33.11 \$	BOIS POUR PONCEAU RUE DE BERNE
5189	PIERRE MARCIL	975.75 \$	TRAPPAGE DE CASTORS
5190	MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF	4 004.23 \$	PARTAGE TECHNICIENNE EN LOISIRS
5191	GROUPE SIGNALISATION	348.78 \$	NO./PLAQUES POUR PONCEAUX ET ADRESSES
5192	FÉDÉRATION QUÉ. DES MUNICIPALITÉS	68.99 \$	FORMATION
5193	LÉGION ROYALE CANADIENNE	100.00 \$	DON
5194	CENTRE D'HYGIÈNE	179.22 \$	ARTICLES MÉNAGERS
5195	CORPORATE EXPRESS CANADA INC.	186.64 \$	FOURNITURE DE BUREAU
5196	COMBIPLX DESIGN INC.	384.76 \$	ENTRETIEN DE LA GÉNÉRATRICE
5197	LES CONSULTANTS S.M. INC.	3 305.53 \$	INFRASTRUCTURE SUBVENTION DÉPUTÉ
5198	LIBRAIRIE CARPE DIEM	111.09 \$	LIVRES BIBLIOTHEQUE
5199	MILLER PROPANE	436.91 \$	LOCATION RESERVOIR
5200	RÉPARATION JEAN-PIERRE MAILLÉ	835.74 \$	ACQUISITION SCIE À CHAÎNE
5201	MRC DES LAURENTIDES	60.00 \$	CONSTATS ALARME
5202	PAYSAGISTES NORTHLAND INC.	33 992.36 \$	PARC DES AÎNÉS - PIQM
5203	GILBERT P MILLER & FILS LTÉE	3 224.62 \$	NIVELAGE ET REPARATION CH.LAC-PROCTOR
5204	GILBERT P MILLER & FILS LTÉE	4 776.37 \$	TRAVAUX PROGRAMME TECQ
5205	MICHAEL DOYLE	1 938.97 \$	FRAIS DE DÉPLACEMENT: 103.97\$ BANCS: 1835\$
5206	STEVEN LAROSE	841.33 \$	HÉBERGEMENT RICHARD PÉPIN CONGRÈS FQM
5207	GILLES RODRIGUE	46.80 \$	FRAIS DE DÉPLACEMENT FORMATION RCR
5208	SONIA LARRIVEE	375.00 \$	COURS RCR ET PREMIERS SOINS
5209	MINISTRE DES FINANCES DU QUEBEC	77.03 \$	PERMIS D'OCCUPATION
5210	MURRAY-MALTAIS ET ASSOCIÉS	1 724.63 \$	ARPENTEURS PIQUETAGE CHEMIN MORGAN
5211	GILBERT P MILLER & FILS LTÉE	541.34 \$	DENEIGEMENT STATIONNEMENT 1ER VERS
5212	GILBERT P MILLER & FILS LTÉE	15 377.91 \$	DENEIGEMENT SECTEUR SUD 1ER VERS
5213	EXCAVATION D.M.O INC.	5 658.87 \$	DENEIGEMENT LAC VERDURE 1ER VERS
	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE	11 980.83 \$	PRÊT AUTOPOMPE
	TOTAL À PAYER POUR NOVEMBRE	100 741.27 \$	

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

6.3 ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2018

18-11-188

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'adopter l'état des revenus et des dépenses pour le mois d'octobre 2018.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.4 DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE SEMESTRIEL POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 OCTOBRE 2018

Le rapport budgétaire semestriel pour le période du 1^{er} janvier au 31 octobre 2018 est déposé au conseil.

6.5 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL POUR 2019

Les déclarations des intérêts pécuniaires du maire Steven Larose et de tous les conseillers suivants sont déposées au conseil : Denis Courte, Richard Pépin, Suzanne Dyotte, Pierre Bertrand, Huguette Drouin et Richard Tees.

6.6 DÉPÔT DE LA LISTE DES ARRÉRAGES DE TAXES

18-11-189

CONSIDÉRANT QUE les modalités établies par la MRC des Laurentides eu égard à la vente de propriétés pour défaut de paiement de taxes doivent être observées ;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque dossier transmis à la MRC, des frais de 250 \$ s'appliquent :

CONSIDÉRANT QUE si la municipalité se porte acquéreur des propriétés, elle devra payer la facture de 250 \$ en plus des divers frais reliés à l'affranchissement des enveloppes, des demandes d'enquête, etc. ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité devra au préalable par l'aide de services juridiques, avoir complété un tableau remis par la MRC, qui lui permettra d'abord de se contre vérifier pour s'assurer que tous les documents sont dans les fiches ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit aussi documenter chaque dossier pour que la MRC soit au fait des démarches déjà entreprises ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité :

- d'adopter la liste des arrérages de taxes au 12 novembre 2018;

- de mandater la MRC des Laurentides **avant la date limite du 20 mars 2019**, suite à l'accomplissement de toutes les modalités établies, à procéder à la vente des propriétés suivantes, pour défaut de paiement des taxes dues depuis 3 ans :

MATRICULE	ADRESSE	TOTAL	LOT RÉNOVÉ
2187-75-7733	690 ROUTE DU LAC-ROND SUD	1 135.16 \$	5 864 694
2187-77-5510	ROUTE DU LAC-ROND SUD	1 621.48 \$	5 865 747
2188-88-0513	ROUTE DU LAC-ROND SUD	668.57 \$	5 864 722
2189-95-5651	ROUTE DU LAC-ROND SUD	1 869.16 \$	5 865 667 / 5 865 655
2191-76-3015	ROUTE DU LAC-ROND NORD	977.71 \$	5 864 765
2191-94-4510	480 ROUTE DU LAC-ROND NORD	1 529.39 \$	5 864 677
2387-85-7500	MONTEE DE MONTCALM	777.23 \$	5 864 734
2389-21-5355	64 ROUTE DU LAC-ROND SUD	1 174.82 \$	5 865 584
2389-63-6672	MONTÉE DE MONTCALM	500.36 \$	5 865 816
2389-78-1386	62 RUE DAVIS	2 043.03 \$	5 865 537
2390-04-8923	CHEMIN MORGAN	395.99 \$	5 865 490
2391-54-2939	210 CHEMIN DU LAC-DU-BROCHET	518.07 \$	5 865 398
MATRICULE	ADRESSE	TOTAL	LOT RÉNOVÉ
2787-93-4994	1007 MONTÉE DE MONTCALM	3 613.73 \$	5 865 872
2988-61-1327	MONTEE DE MONTCALM	824.84 \$	FICHE ANNULÉE
2988-63-6023	MONTEE DE MONTCALM	502.67 \$	5 708 248
2988-63-7521	MONTEE DE MONTCALM	512.78 \$	5 708 250
2988-63-9461	MONTEE DE MONTCALM	472.33 \$	5 708 251
2988-71-6057	MONTÉE DE MONTCALM	502.67 \$	5 708 221
2988-71-6941	MONTÉE DE MONTCALM	502.67 \$	5 708 223
2988-71-7639	MONTÉE DE MONTCALM	502.67 \$	5 708 224
2988-72-0085	MONTÉE DE MONTCALM	502.67 \$	5 708 246
2988-72-3705	MONTEE DE MONTCALM	528.07 \$	5 708 247
2988-72-6400	MONTEE DE MONTCALM	472.33 \$	5 708 222
2988-72-7094	MONTEE DE MONTCALM	885.85 \$	5 708 242
2988-73-3953	MONTEE DE MONTCALM	690.50 \$	5 708 252
2988-73-5108	MONTEE DE MONTCALM	553.63 \$	5 708 253
2988-74-7040	MONTEE DE MONTCALM	787.00 \$	5 708 255
2988-81-1748	MONTEE DE MONTCALM	472.33 \$	5 708 225
2988-81-2446	MONTEE DE MONTCALM	472.33 \$	5 708 226
2988-81-3014	MONTEE DE MONTCALM	502.67 \$	5 708 219
2988-81-3944	MONTEE DE MONTCALM	472.33 \$	5 708 227
2988-81-4113	MONTEE DE MONTCALM	472.33 \$	5 708 220
2988-81-6240	MONTEE DE MONTCALM	472.33 \$	5 708 228
2988-83-4429	MONTEE DE MONTCALM	924.67 \$	5 708 233
2988-91-1016	MONTEE DE MONTCALM	843.78 \$	5 708 231
3188-05-7035	CHEMIN MILLETTE	829.32 \$	5 865 928
3188-16-2575	MONTÉE DE MONTCALM	1 908.49 \$	5 866 224
3189-70-7563	RUE DE LUCERNE	1 419.10 \$	5 866 227 / 5 866 101
3189-74-1755	RUE DE LUCERNE	902.90 \$	5 865 968
3189-75-9298	RUE DE GENEVE	358.22 \$	5 865 970
3189-96-6799	RUE DE ZURICH	452.25 \$	5 865 985
3288-06-2586	6 RUE DE LUCERNE	1 676.54 \$	5 866 091
3288-23-1853	1760 MONTÉE DE MONTCALM	3 050.45 \$	5 866 105
3289-05-3627	RUE DE LUCERNE	735.28 \$	5 866 090 / 5 886 037 / 5 866 048
3289-19-5618	RUE DE LAUSANNE	554.13 \$	5 866 006
3289-30-4086	RUE DE NEUCHÂTEL	585.49 \$	5 866 064
3290-20-3131	RUE DE LAUSANNE	476.06 \$	5 866 011
	TOTAL	42 646.38 \$	

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

6.7 MODIFICATION DE L'HORAIRE DE L'ADJOINTE ADMINISTRATIVE

18-11-190

CONSIDÉRANT le retour à temps plein de l'inspectrice en bâtiment et environnement le 8 octobre 2018;

CONSIDÉRANT que des besoins administratifs sont toujours à combler;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Madame la conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité d'autoriser l'augmentation des heures de travail de Mme Valérie Labelle, adjointe administrative, à 35 heures semaine et ce, rétroactif au 8 octobre 2018, en référence à la résolution d'embauche no. 18-04-68.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE EU ÉGARD À LA CHEMINÉE INTÉGRÉE, AU 41, RUE DE LAUSANNE

18-11-191

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure est déposée pour le 41, rue de Lausanne, lot 44-15 rang 3;

CONSIDÉRANT QUE les plans d'architecture relativement au bâtiment principal projeté indique une cheminée intégrée en cour avant;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6.4.1.3 du règlement de zonage numéro 193-2002 relativement aux cheminées intégrées mentionne ce qui suit :

Les cheminées d'au plus 2,4 mètres de largeur intégrées au bâtiment principal sont autorisées dans les cours latérales et arrière, à la condition que leur empiètement n'excède pas 0,6 mètre et qu'elles soient localisées à plus de 2 mètres des lignes du terrain.

CONSIDÉRANT QUE les dimensions et empiètement au plan sont conformes audit article 6.4.1.3;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme est en faveur avec cette dérogation mineure eu égard à la cheminée intégrée, au 41, rue de Lausanne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure au 41, rue de Lausanne lot 44-15, rang 03 quant à l'installation d'une cheminée intégrée en cour avant.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

7.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE EU ÉGARD AUX DIMENSIONS D'UN GARAGE PROJETÉ, AU 87, CHEMIN DU LAC-VERDURE NORD

18-11-192

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure est déposée pour le 87, chemin du Lac-Verdure Nord, lot 26-8 rang E ;

CONSIDÉRANT QUE la profondeur du bâtiment complémentaire projeté est de 30 pieds;

CONSIDÉRANT QUE la profondeur du bâtiment principal est de 25 pieds;

CONSIDÉRANT QUE la profondeur du bâtiment projeté est dérogatoire à l'article 7.2 du règlement de zonage numéro 193-2002 relativement aux dimensions suivantes :

Dans le cas d'un bâtiment complémentaire à une habitation, la profondeur du bâtiment complémentaire ne doit pas excéder celle du bâtiment principal et sa largeur ne doit pas excéder 80% de celle du bâtiment principal lorsque celui-ci est situé à moins de 50 mètres du bâtiment principal.

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme est en faveur avec cette dérogation mineure eu égard aux dimensions d'un garage projeté au 87 chemin du Lac-Verdure Nord;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard

Tees, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure au 87, chemin du Lac-Verdure Nord lot 26-8, rang E, quant à une profondeur de 30 pieds tel que les plans 18-022 datés du 01-10-2018.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 DÉPENSES AUTORISÉES PAR L'INSPECTEUR EN VOIRIE EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 202-2003 ET SES AMENDEMENTS

18-11-193

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par l'inspecteur en voirie en vertu du règlement no 202-2003 et ses amendements, au courant du mois d'octobre 2018 pour la somme de 3 257.73 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

8.2 PROGRAMMATION DE TRAVAUX RÉVISÉE RÉALISÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)

18-11-194

ATTENDU QUE La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Les modalités du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 ont été révisées afin d'accorder une année supplémentaire;

La municipalité doit déposer au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation une programmation de travaux complète au plus tard le 31 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est propose par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité que:

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés

par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réels vérifiés et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 décembre 2019;
- Le rapport des dépenses pour la somme de 99,690.47 \$ est approuvé par le conseil.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

S/O

10. LOISIRS, CULTURE ET ÉVÉNEMENTS

S/O

11. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

S/O

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une 2^e période de questions a été offerte aux citoyens présents.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité de clore la séance du 12 novembre 2018.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

18-11-195

Steven Larose, maire

Michael Doyle, directeur général et
secrétaire-trésorier